



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2014**

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux du 3 et du 26 novembre 2014
2. 6739 Projet de loi autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense
  - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt (remplaçante de M. Marc Spautz), M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

Mme Sasha Baillie, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusé : M. Marc Spautz

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbaux du 3 et du 26 novembre 2014**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**2. 6739 Projet de loi autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense**

Le rapporteur présente brièvement le contenu du projet de rapport. Il précise en outre que la durée de vie du satellite est estimée de 15 à 20 ans.

Suite aux interventions de deux membres du groupe politique CSV, deux ajouts sont proposés :

- le 2<sup>e</sup> paragraphe de la page 12 est modifié comme suit :  
« Le projet GovSat n'a pas d'incidence sur le projet WGS qui est géré par les Etats-Unis. Les communications de l'Armée luxembourgeoise se font actuellement par le biais du réseau civil MELUSINA. L'Armée est demandeur de pouvoir profiter à l'avenir de capacités mises à disposition par GovSat. Le GovSat pourrait éventuellement aussi fournir des capacités au système AGS, installé en Italie, qui utilise des drones « high altitude, long endurance » destinés à des missions d'observation de l'OTAN. »
  
- à la fin du dernier paragraphe de la page 8 est ajoutée la phrase suivante :  
« En cas de violation de ces conditions, un recours contre l'Etat concerné sera possible. »

Le représentant du groupe politique « déi gréng » donne à considérer que le chapitre « Utilisation de drones armés par l'OTAN » est superfétatoire, les capacités satellitaires mises à disposition par GovSat ne permettant pas le guidage de drones armés. Le rapporteur préfère maintenir ce paragraphe, le sujet ayant été abordé lors des travaux en commission.

Le projet de loi ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

**3. Divers**

Le Président informe sur les prochaines réunions de la commission.

Luxembourg, le 9 décembre 2014

La Secrétaire-administratrice,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel